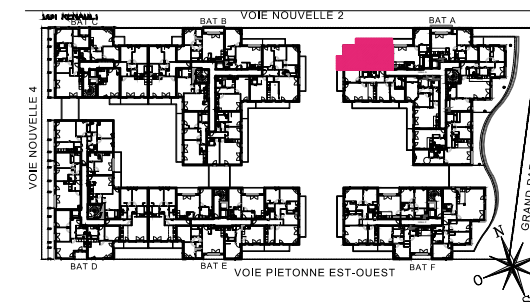


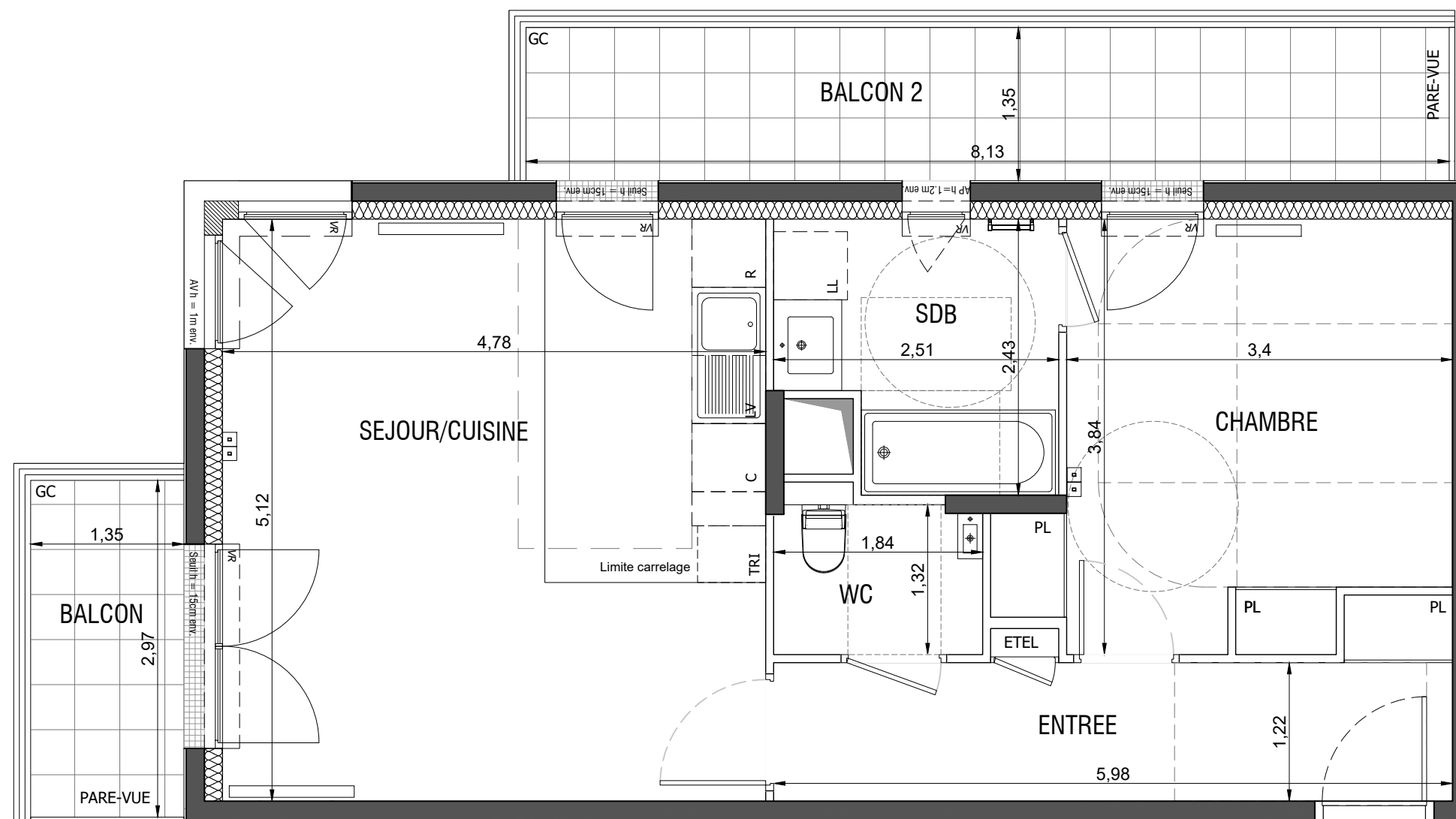


ZAC DE L'ARSENAL - LOT R  
RUEIL MALMAISON

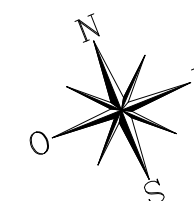


### HALL A APPARTEMENT DE 2 PIECES n° A25 au 2<sup>ème</sup> étage

ENTREE	7,86 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	24,52 m <sup>2</sup>
WC	2,40 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,39 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>53.17 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	4,00 m <sup>2</sup>
BALCON 2	10,98 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>68.15 m<sup>2</sup></b>



N° A25



#### LEGENDE

□	Prise RJ 45	▬	Sèche Serviette
AP	Allège Pleine	▬	Radiateur
AV	Allège Vitrée	R	Réfrigérateur
VR	Volet Roulant	LV	Lave Vaisselle
BSO	Brise soleil lames orientables	LL	Lave Linge
GC	Garde-corps	C	Cuisson
▨	Soffite / faux plafond	TRI	Tri sélectif
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	---	Retombée de poutre
PL	Placard		

1/2 HSP env. 2.50m

Indice A Octobre 2018

Echelle : 0 50 100 200cm



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



Agence Marie-Odile FOUCRAS ARCHITECTE